

SYNTHÈSE – Première Ovation — Patrimoine

Conditions générales

- Les demandeurs doivent être des jeunes professionnels **âgés de 18 à 35 ans**, posséder la citoyenneté canadienne ou être résidents permanents, et **être domiciliés à Québec ou à Wendake** (sauf pour la bourse d'expérience professionnelle, dont le demandeur doit être un organisme de mise en valeur ou de sauvegarde du patrimoine œuvrant sur le territoire de Québec ou de Wendake);
- Un même projet ne peut être soutenu à la fois par Première Ovation et par l'Entente de développement culturel de la Ville de Québec et du gouvernement du Québec.
- Les projets réalisés dans un contexte scolaire ne sont pas recevables.
- Des critères et restrictions plus spécifiques s'appliquent pour certains programmes.

Mesures	Modalités	Conditions spécifiques
1. Bourse de diffusion	• Aide maximale accordée : 8 000 \$ • 5 % de la bourse versée au mentor • Dates de dépôt : 15 mars et 15 novembre	• Ce programme offre la possibilité à des jeunes professionnels seuls ou regroupés en équipes multidisciplinaires d'obtenir une aide financière pour la réalisation d'un projet novateur de mise en valeur du patrimoine de la ville de Québec ou de Wendake.
2. Bourses d'écriture	• Aide accordée : 600 \$ • Date de dépôt : 15 mars	• Ce programme offre la possibilité aux jeunes professionnels d'obtenir une bourse pour soutenir la recherche et la rédaction d'un article qui sera publié, au choix, dans le magazine <i>Continuité</i> ou la revue Cap-aux-Diamants.
3. Bourse d'expérience professionnelle	• Aide maximale accordée : 4 000 \$ (jeune professionnel : 3 000 \$, organisme : 1 000 \$) • Dates de dépôt : 15 mars et 15 novembre	• Ce programme vise à soutenir l'intégration des jeunes de la relève dans un contexte professionnel. Il permet à ceux-ci d'obtenir une expérience pratique dans le domaine du patrimoine en intégrant un organisme, une institution muséale ou une entreprise de la ville de Québec ou de Wendake désirant les accueillir pour l'élaboration d'un projet de mise en valeur du patrimoine, pour la réalisation d'un projet en cours ou encore en tant que soutien à l'équipe de travail.
4. Bourses mentorat et immersion	• Aides maximales accordées : - Mentorat : 1 000 \$ - Immersion : 1 000 \$ • Dates de dépôt : 15 mars et 15 novembre	• Ce programme offre la possibilité à des jeunes de la relève de bénéficier de l'expertise de professionnels sous forme de mentorat (rédaction, contenu, communication, gestion de projets, outils technologiques, etc.) ou de vivre une expérience de deux journées dans un milieu professionnel pertinent (en lien avec sa formation ou le domaine de travail envisagé).

